

Nantes, le 19 novembre 2020

Commission permanente du vendredi 13 novembre

## **Etudiants infirmiers et aides-soignants pourront cumuler indemnités de stage et CDD**

Depuis des mois, les élèves aides-soignants et les étudiants en soins infirmiers sont engagés en 1<sup>ère</sup> ligne face à la crise sanitaire. La Région a décidé de leur permettre de cumuler la rémunération qu'elle leur verse au titre de leur stage ou de leur bourse d'études avec un contrat à durée déterminé dans un service de soins ou un EPHAD, par exemple. Ce cumul était jusqu'alors impossible.

Cette mesure vise à soutenir l'engagement des étudiants déjà mobilisés et à créer une incitation pour répondre au besoin de personnels de santé qui s'exprime dans les territoires.

Seule condition au cumul : que le CDD s'inscrive dans le cursus de formation et puisse être considéré comme un stage permettant l'obtention du diplôme.

### **CONTACTS PRESSE**

**Gwenola Cariou Huet** : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) – 06 82 80 18 92

**Louise Guégan** : [louise.quegan@paysdelaloire.fr](mailto:louise.quegan@paysdelaloire.fr) – 02 28 20 51 45